



## EXTRAIT

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 18 novembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/26 de la Municipalité, du 14 août 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 48'400'000.- destiné à la poursuite du deuxième lot de la première étape de la stratégie d'assainissement énergétique et de rénovation des bâtiments, de la Ville de Lausanne ;
2. d'autoriser le principe de flexibilité permettant le repêchage de certains bâtiments au détriment d'un autre dans le but d'augmenter la rentabilité en centralisant le divers et imprévus ;
3. de porter une somme de CHF 38'720'000.- à l'actif du bilan, rubrique « Immeubles du patrimoine financier de la Bourse communale » à titre de travaux à plus-value découlant du crédit mentionné sous chiffre 1, en fonction de l'évolution des travaux ;
4. d'amortir annuellement, en fonction de l'évolution des travaux, le solde du crédit mentionné sous chiffre 1 au titre de travaux d'entretien différé par le budget du Service des gérances, rubrique no 29.330 ;
5. de faire figurer sous la rubrique no 29.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.
7. de charger la municipalité de viser l'exemplarité énergétique lors de l'assainissement du patrimoine financier en atteignant les valeurs cibles de la norme SIA 380/1 en vigueur

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi dix-huit novembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :